

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
1970 - 9^e Année Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages N° 44

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles
Secrétariat et Trésorerie : Hoogvorstweg, 23 - 1980 Tervuren
Secrétariat et rédaction du Bulletin : Chaussée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeek
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

UNE INSTITUTION PIEUSE ET CHARITABLE GEREE PAR LE LIGNAGE STEENWEEGHS : LA FONDATION JEROME VAN HAMME *

1. La chapelle de Notre-Dame du Finistère

Cette fondation est intimement liée à l'église Notre-Dame du Finistère et au Lignage *Steenweeghs*. Il n'entre pas dans notre propos de faire l'histoire du sanctuaire. Nous nous bornerons, pour situer la fondation van Hamme dans son contexte historique, à traduire ici ce que dit de ses commencements un opuscule manuscrit des Archives de la ville de Bruxelles (n° 1351) daté de 1711 et intitulé « *Den opganck ende den voortganck der parochiale Kerck van O.L. Vrouwe Finis-Terrae binnen Brussel, beschreven in den jaere XVIIlcXI.* »

« *L'ancienne petite chapelle* — Il y avait à Bruxelles dans un » secteur de jardins potagers et de prairies qui est actuellement » devenu la rue des Chevaliers ou rue Neuve, une ancienne petite » chapelle dite de Maria Finisterrae ou Vinstersterre, où se trouve » actuellement la maison dite des Trois Rois, rendue fameuse par » des miracles et par une belle dévotion populaire, même au temps » des iconoclastes. La statue ou la dévotion est venue, précise-t-on, » du cap Finisterre en Espagne ; d'autre part, cette chapelle était » située à l'extrémité de la ville.

» *Les premiers zéloteurs, directeurs et fondateurs de la petite* » *chapelle* — Ce qui a éveillé des soins et un zèle particulier dans » les âmes de quelques maraîchers habitant aux environs, dont les » principaux furent Jeronimus de Meestere et Augustinus van » Bleyenbergh (dont le père, Gregorius, avait après l'époque des

* Extrait de l'« Introduction » à l'analyse des *Registres du Lignage Steenweeghs*, à paraître aux éditions du *Genealogicum Belgicum*.

» gueux, au moyen d'aumônes, reconstruit la chapelle détruite) et
» tout particulièrement dans les âmes du Révérend Monsieur
» Adrianus Meys, prêtre et chapelain du béguinage de Bruxelles,
» et du noble seigneur Jeronimus van Hamme.

» *Donation de terre et agrandissement de la chapelle grâce à
des aumônes* — Ledit Monsieur Meys, ayant fait un échange de
» parcelle avec ledit de Meester, a donné le terrain en provenant
» pour construire une chapelle plus grande et plus adéquate ; à cette
» fin il s'est employé avec le susdit Monsieur van Hamme à obtenir
» des dons et des aumônes, ce que fit également le susdit Augustinus
» van Bleyenbergh. »

Il est ensuite rapporté que la nouvelle chapelle fut consacrée le 2 novembre 1617 par l'archevêque de Malines Hovius qui autorisa à y dire la messe et que Meys et van Hamme obtinrent du chapitre de Sainte-Gudule le transfert de la statue de Notre-Dame dans la nouvelle chapelle.

Ajoutons pour être complet que la chapelle du Finistère fut érigée en paroisse en 1646 et que l'église actuelle, remplaçant l'édifice de moindres dimensions consacré en 1617, fut édiflée de 1713 à 1730¹.

2. La personnalité de Jérôme van Hamme

Jérôme van Hamme s'était donc intéressé très activement à la chapelle de Notre-Dame du Finistère au point d'être considéré comme étant avec le prêtre Meys le fondateur de la nouvelle chapelle. Il couronnera son œuvre par le testament dont nous allons parler.

Jérôme *van Hamme* était, ainsi qu'il le dit lui-même dans son testament, du Lignage *Steenweeghs*. Il s'identifie sans nul doute avec « joncker Hieronimus van Hamme, den jonghen » admis en ce Lignage le 17 juin 1597. Il peut paraître étrange que dans le manuscrit où Houwaert donne des notices généalogiques et biographiques sur les membres de ce Lignage², il soit absolument muet sur l'identité de ce personnage. Il n'est pas exclu que le généalogiste ait répugné à montrer qu'un proche descendant de bâtard avait pu entrer aux Lignages, bien que les dispositions réglementaires restrictives à cet égard ne fussent pas encore en vigueur en 1597³. En effet, Jérôme le jeune, descendait, non seulement comme tous les van Hamme qui furent au *Steenweeghs* et au *Serroelofs*, du bâtard

¹ G. DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles*, II, p. 131 (éd. 1928).

² A.V.B. 3376.

³ Ordonnances du 12.6.1618 et du 12.6.1619. Voir H.C. van PARYS, « L'Admission aux Lignages de Bruxelles », in *Cahiers Bruxellois*, t. III, pp. 119-122.

Gillis *van Hamme* † 1492, mais en outre entre ce dernier et lui-même s'intercalait une nouvelle bâtardise. Voici la filiation :

I. Un Godevaert *van Hamme*, qu'on n'identifie pas avec certitude⁴, eut hors mariage d'une Catherine *Aelbrechts* :

II. Mr. Gillis *van Hamme*, bâtard, ° 1416, † 5 janvier 1492, inhumé au cimetière de Sainte-Gudule, × Apolonia *Bossaert*, fille de Lieken *Bossaert* dit *van Oudergem* et de Margareta *Westerlinck*.

III. Mr. Jeronymus *van Hamme*, en 1516 clerc, en 1540 maître à la Chambre des comptes, qui × à Sainte-Gudule, 20 juin 1519, Jo^e Anna Asseliers et qui eut hors mariage :

IV. Cornelius *van Hamme*, bâtard, × Jo^e Anna *van Wynhoven*.

V. Jo^r Hieronimus *van Hamme* le vieux × Jo^e Magdalena *Pannis*, il fut admis au lignage *Steenweeghs* le 13 juin 1593 et y siégea jusqu'en 1601. Il † 25 août 1601, elle 6 septembre 1604, et furent inhumés dans l'église des Pauvres Claires à Bruxelles (épitaphe).

VI. Jo^r Hieronimus *van Hamme* le jeune, fondateur de la chapelle Notre-Dame du Finistère, fourrier de l'hôtel des archiducs Albert et Isabelle. Il × 1^o Catharina *Cobbrye* (Cobrise), 2^o Paulina *Marien*, 3^o Martina *van der Gheest*. Il mourut sans postérité et fut inhumé en l'église N.-D. du Finistère. Il fut donc admis au *Steenweeghs* le 13 juin 1597 et y siégea jusqu'en 1624 (l'année du testament) et dut mourir peu après. Son service anniversaire était célébré au Finistère le 18 juin, date probable de son décès⁵.

Des *van Hamme*, descendants de branches plus brillantes furent admis, comme les Jérôme père et fils, au lignage *Steenweeghs* ; Pierre en 1595, Antoine en 1615, Guillaume en 1626 et Philibert en 1629, mais tous, nous l'avons dit, descendent du bâtard Gillis ci-dessus.

Descendaient-ils réellement du *Steenweeghs* ou au moins des Lignages ?⁶ C'est un problème non résolu, auquel nous ne nous attarderons pas ici.

⁴ F. de Cacamp le suppose fils du bâtard Jan *van Hamme* et de Margriete *van Kerreke*, et époux légitime de Catharina *Ysewyns* (*Brabantica*, IX/2, pp. 1003-1004).

J.B. Houwaert en fait le fils de Joannes *van Hamme* inscrit au *Roodenbeeke* en 1376 et de Heilwigis *van Okegen* dite *van Steenberghen*, et l'époux de Catharina *van den Berge* (*Liber Familiarum*, Gén. *van Hamme*, pp. 79-83).

⁵ Archives C.A.P., Bruxelles, B. 660, 4^o.

⁶ A la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e siècle, on se contentait de la preuve que l'intéressé descendait « vuyten seven geslachten deser stadt ». Ce n'est que l'ordonnance du Magistrat du 16.6.1619 qui a rétabli l'orthodoxie en exigeant que l'on prouve être issu du Lignage où l'on veut être admis (H.C. *van PARYS*, *ibid.*, p. 114).

Jérôme van Hamme exerçait la charge de fourrier de l'hôtel des archiducs Albert et Isabelle, ce qui signifie apparemment qu'il faisait partie des services d'intendance de la cour.

3. Le testament de Jérôme van Hamme

Le 8 mars 1624, Jérôme *van Hamme* dicte son testament au notaire G. Wagemans⁷. Le testateur habite dans l'actuelle rue de l'Ecuyer (« lange ridderstraat »). Il veut être inhumé dans la Chapelle Notre-Dame du Finistère, qu'il a fait édifier, dit-il, « die hy testateur heeft gehadt gestaen », sous la pierre tombale qu'il a fait placer au milieu de celle-ci. Il laisse à la discrétion de sa femme de régler ses funérailles qui devront se faire avec service solennel et musique et il y sera distribué à chacun des écoliers pauvres de Sainte-Gudule et de Saint-Nicolas un pain blanc de deux sols.

Ses biens mobiliers iront à sa veuve, sauf la tapisserie à ses armes qui pend dans la « sallette » de sa demeure et qui viendra orner la chapelle.

Sa femme fera dire une messe anniversaire avec distribution de pain aux pauvres qui y assisteront. Il règle avec précision le salaire des prêtre, diacre, sous-diacre et des chantres.

A la mort de sa femme, la chapelle du Finistère deviendra héritière universelle de tous ses biens.

Les membres du Lignage Steeweeghs, dont le testateur fait partie (« die heeren van de geslachte van Steenweeghs, daer hij een van is ») *seront pour toujours ses exécuteurs testamentaires*, pour gérer ses biens de la manière qu'il exprime.

Annuellement ils désigneront deux personnes du Lignage nées des van Hamme (« uyt den boesem van die van Hamme ») ou à défaut deux autres, comme commissaires ou exécuteurs du testament. Ceux-ci serviront deux ans et tous les ans le plus ancien se retirera et sera remplacé.

Ces commissaires choisiront un clerc ou receveur, soit parmi les maîtres de la chapelle (pris dans la Nation Notre-Dame ou parmi les voisins, conformément à un acte de 1623), soit quelqu'un d'autre qu'ils jugeront capable, pour assurer la recette et la dépense de ses biens comme il l'indique :

- six anniversaires aux Pauvres Claires pour des membres de sa famille ;
- un anniversaire au Finistère pour lui et sa troisième épouse ;
- une messe de requiem au Finistère le jour des morts ;

⁷ Ms., B.R. 21753, f^o 329-337.

- tous les jours de l'année (« jaerlyks alle daeghen ») une messe de requiem sera célébrée avec miserere, de profundis et collecte dites sur la tombe du testateur à 10 heure du matin ;
- chaque samedi de l'année, 15 femmes pauvres qui auront entendu la messe de 10 heure et prié pour le testateur, sa femme, ses parents et toutes les âmes fidèles se verront distribuer chacune 6 sols, ce qui fait 4 florins 10 sols, et pour toute l'année 234 florins ;
- enfin Jérôme fait quelques legs particuliers et indique certaines difficultés successorales.

Les commissaires du Lignage se feront rendre compte annuellement et auront droit chacun à une livre de Flandre pour cette prestation.

Le testateur fixe les émoluments des maîtres de la chapelle (deux de la Nation Notre-Dame et un pris dans le voisinage).

Et le testateur, qui a tout réglé et tarifé en homme d'affaires précis, de conclure que toutes les charges de sa succession s'élèvent dans l'hypothèse la plus défavorable à 722 florins 16 sols l'an, y compris une rente viagère à son beau-frère *Niclaes Marien*, moine à Villers ; que ses biens rapportent annuellement au moins 1.348 florins et que sa chapelle bénéficiera donc annuellement de 625 florins.

Il ordonne encore qu'on fasse confectionner un drap d'autel de velours noir brodé à ses armes, avec deux « armoesijne gordijnen op een swert kleedt » de drap et une croix rouge et les armoiries par-dessus pour être mis sur le catafalque, ainsi qu'un ornement de velours noir à ses armes pour les prêtres, diacre et sous-diacre pour célébrer les anniversaires et le service du jour des morts.

Le boni servira, d'une part, à l'entretien de la chapelle et de sa fabrique et, d'autre part, à augmenter le nombre des 15 pauvres femmes secourues. Il précise que celles-ci doivent être nées à Bruxelles et y habiter, ou au moins y avoir leur domicile depuis douze ans, et être de bonne réputation.

4. L'évolution de la fondation

J.-F. van Halen nous a conservé deux listes de bénéficiaires des distributions hebdomadaires de la fondation van Hamme.

La première se rapporte à l'année 1753. Nous l'analysons ci-dessous. Elle offre la particularité de fournir l'adresse des 15 bénéficiaires. Elle permet de constater que plusieurs des « vrouwens » assistées sont des personnes de bonne famille tombées dans

la misère ; telles les deux filles du roi d'armes de *Liser* et la veuve de Philippe-Charles-Albert van *Hoorenbeke*, dit d'*Alsingen*, membre du lignage *Steenweeghs* de 1730 à sa mort en 1752, capitaine de la garde bourgeoise et lui-même en son temps mambour de la fondation van *Hamme*.

*Liste des pauvres femmes bénéficiaires de la fondation van Hamme en 1753*⁸

- Marie van *Overstraeten*, habitant chez son fils, ouvrier ardoisier, « op den Schaerenbeekschen wegh » ;
- Jacqueline *Verbeeck*, dans la maison de derrière du Sr van *Eesbeeck*, orfèvre « in den Steenweegh » ;
- Clara *Valck* « op den Schaerenbeekschen wegh bij eenen visch-vercooper aldaer » ;
- Clara *Vinck* « op d'oude merckt » ;
- Adriana *Corbiau* « in den Sespenninckxstraet in den eyseren ganck » ;
- Anna-Catharina *Beeckmans*, épouse N... de *Wilder* « in de boterstraet rechtover de kerckdeure van St. Nicolaes aldaer » ;
- « De weduwe *Lion* boven de prediekheeren neven de refugeie van St. Bernaerts bij haere dochter getrouwt met... » (blanc) ;
- « Albertine *Boonants* huysvrouw N... van der *Eycken* achter het stadthuys int vuyl straetje » ;
- « De twee jouffrouwen *Lisers*, dochters van wylen den roy d'armes waervan eene is getrouwt met d'heer *Barnaba* woonende in de Blyckstraet » ;
- Catharina van der *Borcht* épouse Carolus *Silva* « in de Cattestraet rechtover de Cat in Capiteynsganck » ;
- Louise de *Goter* veuve de N... *Le Maistre* « in de Coolhovenstraet » ;
- Genno *Moreau* « op de Hooghstraet in Ons Heerestraet », chez un tailleur ;
- La veuve de N... *Andries*, près du Finistère « int pastoorstraetie eerste huysken aldaer » ;
- Isabelle *Lippens* veuve du capitaine *Horenbeeck*, près du Grand Béguinage. La collation lui a été accordée par van Halen et Lamberti comme mambours en 1753.

La seconde liste de bénéficiaires que van Halen nous a conservée est celle de 1762. Les spécifications qu'elle contient permettent de constater :

⁸ *Ibid.*, f^o 435.

- que les bénéficiaires n'étaient pas seulement des vieilles femmes, mais parfois de très jeunes femmes en difficultés ;
- qu'aux personnes appartenant à des familles distinguées tombées dans la gêne et assistées en 1753 était venue se joindre au moins une jeune fille de la famille *van Eesbeeke* dit *van der Haeghen* ;
- que certaines touchaient leur secours hebdomadairement, comme prévu par le testament, mais d'autres, par égard peut-être, le touchaient mensuellement ou trimestriellement ;
- que c'étaient les mambours qui choisissaient les bénéficiaires ;
- que des « survivances » étaient accordées ; il faut sans doute comprendre que des bénéficiaires futures étaient désignées du vivant des plus âgées ;
- que deux des personnes assistées touchaient deux aumônes, ce qui réduisait le nombre des bénéficiaires à 13.

Liste des 15 « vrouwkens » bénéficiaires en 1762 de la fondation van Hamme ⁹

Par semaine

- A. *Marie van Overstraeten*, veuve de *Lucas Raes*, environ 80 ans. Le 18 octobre 1762 la survivance de cette bourse a été donnée à *Marie Joseph Stevens* veuve de *Peeter Steensens*.
- B. *Jacquemyne Verbeeck*, vieille fille de 75 ans, pourvue par *Caraccioli* vicomte de *Saint-Gelin* et *Horenbeeck*.
- I. et E. *Marie Du Chene*, jeune fille, pourvue par l'avocat *van Halen senior* et *Caraccioli* ainsi que par *van Halen junior* et *Lamberti*.
- L. *Catherina van der Borcht*, veuve *Carolus Silva*, pourvue par les capitaines *Horenbeeck* et *Goyvaerts*.

Mensuellement

- K. et O. *Anna Maria Josepha Liser*, pourvue par *Caraccioli* vicomte de *Saint-Gelin* et *Cascales*.
- D. *Clara Vinck*, 70 ans, pourvue par les capitaines *Horenbeeck* et *Goyvaerts*.
- P. *Elisabeth Carré*, veuve d'*Adriaen de Grauw*, 65 ans, par *Caraccioli*, président, et *Lamberti*.
- M. *Maria Eesbeeck* « *jonge dochter van familie* » pourvue par le capitaine *van der Haeghen*.
- G. *Anthonette de Wilde*.

⁹ *Ibid.*, f^o 433.

Tous les trois mois

- F. *Isabella Lippens*, veuve *Horenbeeck*, par van Halen avocat senior et Lamberti.
- C. *Françoise Ryva*, par van Halen senior et Caraccioli senior.
- H. *Terro*, veuve *Balingan*, 82 ans. La survivance de sa bourse a été donnée en octobre 1762 à *Catharina Heens*, veuve *Nicolaes de Becker*.
- N. *Catharina Broers*, très jeune femme dépourvue de toute ressource, et comme telle pourvue en 1762 à la place de *Marie Joseph Stevens*, veuve *Steensens*, ci-dessus.

Le registre des comptes de la fondation qui est conservé pour les années 1787 à 1797¹⁰ nous apprend que par une décision du 30 juin 1769, les mambours, informés par les anciens comptes qu'auparavant il était distribué à chaque intéressée 6 sols d'*argent de compte*, ce qui ne se faisant plus depuis longtemps, décident, pour accomplir entièrement la volonté du testateur, de payer désormais à chacune 8 sols d'*argent courant* (au lieu de 6).

Jérôme van Hamme avait fondé 6 anniversaires à l'église des Pauvres Claires, pour son père, *Magdalena Pannis* sa mère, *Catharina Cobrisse*, sa première femme, *Paulina Marien*, sa seconde femme, *Huguette van Hamme* sa sœur, et un pour tous les fidèles défunts, avec distribution deux fois l'an à chacune des religieuses au nombre de 80, d'un pain blanc d'un sol.

Joseph II ayant supprimé les clarisses en juin 1784, ces anniversaires ne furent plus célébrés et ces distributions n'eurent plus lieu. Cependant le 23 mars 1789 les mambours décidèrent que tous les anniversaires seraient célébrés au Finistère¹¹.

Enfin en 1794, l'état de la consistance de la fondation dressé par son receveur pour les autorités — et ceci résume tout ce qui précède et donne l'état des choses au crépuscule de l'Ancien Régime — expose :

- qu'elle consiste en cinq anniversaires chantés tant pour le fondateur que pour sa famille avec distribution de pain aux pauvres qui ont assisté à la messe ; (le nombre d'anniversaires célébrés a donc été réduit) ;
- que le fondateur a ordonné une messe quotidienne à 10 heure, à la fin de laquelle il est distribué le samedi à 15 femmes pauvres qui y ont assisté, chacune 8 sols ;
- qu'il y a toujours deux mambours du Lignage *Steenweeghs* ;
- que le receveur rend annuellement compte à ces mambours à l'intervention du curé et des « *kerkmeesters* »¹².

¹⁰ Arch. C.A.P., Bruxelles, B. 660, 4^e. Copie aux A.G.R., 3327.

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

5. Les proviseurs de la fondation van Hamme

Nous ne voyons trace dans les registres du *Steenweeghs* de désignation de mambours qu'à partir de 1642, bien que Jérôme van Hamme soit décédé probablement le 18 juin 1624. Nous n'avons pu déterminer l'année du décès de la veuve et usufruitière. Son service anniversaire se célébrait le 11 novembre.

Il est clair qu'au début les dispositions du testament qui prévoyait deux proviseurs nommés pour deux ans et de telle sorte qu'un proviseur sorte de charge chaque année n'ont pas été observées. Au contraire, il n'était nommé de nouveau mambour qu'en cas de décès de l'un de ceux en fonctions. Ce n'est qu'à partir de 1740 que les mambours sont nommés pour deux ans avec remplacement de l'un deux chaque année.

On trouvera ci-dessous la liste des mambours, telle que le registre du lignage *Steenweeghs*, complétée par quelques autres sources¹³ permet de la dresser. Nous l'avons établie en deux colonnes pour mieux faire apparaître la succession des mambours :

.....	Jo ^r Peeter van Hamme (sa désignation n'apparaît pas au registre)		
1642	Jo ^r Anthoon van Hamme lui succède		
1647	Jo ^r Peeter Madoets, échevin en charge	1647	Jo ^r Anthoon van Hamme
		1649	Jo ^r Jan van den Hecke, cheva- lier et échevin en remplacement du précédent décédé
1653	Jo ^r J.B. Larchier sgr de Thil- donck en remplacement du pré- cédent décédé		
		1663	Jo ^r Jan Balthazar de Vischer, sgr de Celles, en remplacement de Jo ^r Anthoon van Hamme décédé (<i>sic</i>)
.....	Jo ^r Albertus Julius Deschamps lieutenant-major de la ville ¹⁴		
1700	Jo ^r J.B. Alexander van Beck- bergen	1704	Jo ^r Jan Baptiste van den Hecke
		1727	Jo ^r Fr. Louis Bruno Caraccioli, vicomte de Gelin, par le décès du précédent
.....	J.B. van Ecsbecke dit van den <i>Haeghen</i> , ancien échevin (par le décès du précédent) ¹⁵		
1731	Hr en Mr David Mortgat		

¹³ Ms. van Halen, B.R. 21753, f^o 400 ; Arch. C.A.P., Bruxelles, B. 660, 4^o ; A.V.B., 1351.

¹⁴ A.V.B., 1351.

¹⁵ *Ibid.*

- 1732 *Horenbeek junior*
 1735 Le même
 1736 D'Heer Richardus Guilielmus
 Le Comte sgr de Heernesse
- 1737 *Horenbeek senior, par le décès de Fr. Bruno Caraccioli*
- 1738 Le même
 1740 Heer en Mr. Jacobus *Mortgat*
- 1741 Hr. en Mr. Gaspar Frans *Goyvaerts* i.u.l., avocat au Conseil de Brabant
- 1742 Jo^r Philippus Carolus d'*Horenbeek*
- 1743 D'Heer Rich. Guil. *Le Comte*, sgr d'Heernesse
- 1744 Hr. en Mr. Jacobus *Mortgat*
- 1745 Hr. en Mr. Gasp. Franc. *Goyvaerts*¹⁶
- 1746 D'Heer Joannes Franciscus *van Halen*
- 1747 Hr. en Mr. Jacobus *Mortgat*, i.u.l., ancien échevin
- 1748 Jo^r Joannes Josephus Franciscus *Bruno Caraccioli*
- 1748 Par suite du décès du précédent : Hr. en Mr. Antonius Marcus *van Halen*, i.u.l., avocat au Conseil du Brabant et doyen en charge de la Gilde drapière
- 1749 Jo^r Leopoldus Carolus *Bruno Caraccioli*
- 1750 Den Heere Winandus Joannes *Goyvaerts*, capitaine de la garde bourgeoise
- 1751 Jo^r Philippus Carolus Albertus *van Horenbeek* dit d'Alsengien, capitaine de la garde bourgeoise
- 1752 Par le décès de Carolus *Van Horenbeek*, Den Heere Antonius Marcus *van Halen*, avocat et ancien doyen de la gilde drapière
- 1752 Jo^r Paulus Franciscus *Lamberti* dit *Lambertini*
- 1753 Hr. en Mr. J.B. *Goyvaerts*, i.u.l. et avocat au Conseil de Brabant
- 1754 Jo^r Ludovicus Josephus J.B. de *Gaethovius de Glymes*, sgr de Holsbeek
- 1755 Hr. en Mr. Henricus Josephus *van Halen*, i.u.l. et avocat au Conseil de Brabant
- 1756 Jo^r J.B. Franciscus *van Eesbeke* dit *van der Haeghen*, capitaine de la garde bourgeoise

¹⁶ De 1745 à 1776 van Halen donne in 21753, f^o 400, les mambours de la fondation, ce qui comble parfois des lacunes du registre du Lignage, notamment pour 1757, 1762, 1767, 1769, 1773, 1775.

- 1757 Jo^r Dominicus Josephus de *Tribolet*, sgr d'Aa, etc., † 7.6.1759
- 1758 D'Heer Daniel Ignatius *Danoof*
- 1759 Hr. en Mr. Antonius Marcus *van Halen*, avocat et ancien doyen de la gilde drapière
- 1760 Jo^r Leopoldus Carolus *Bruno Caraccioli*, faisant fonction de président du Lignage
- 1761 Hr. en Mr. Henricus Josephus *van Halen*, avocat au Conseil de Brabant
- 1762 Jo^r Paulus Franciscus *Lamberti* dit *Lambertini*, mort pendant sa charge
- 1763 Hr. en Mr. Antonius Marcus *van Halen*
- 1763 Jo^r Joannes Josephus Franciscus *Bruno Caraccioli*, pour achever le mandat du précédent
- 1764 Jo^r Joannes Josephus Franciscus *Bruno Caraccioli*, capitaine de la garde bourgeoise
- 1765 Hr. en Mr. Antonius Marcus *van Halen*, par renouvellement
- 1766 Le même, par renouvellement
- 1767 Le même, par renouvellement
- 1768 Le même, par renouvellement
- 1769 Le même, par renouvellement
- 1770 Jo^r Josephus Franciscus *van Paffenrode*
- 1771 D'Heer Daniel Joannes Norbertus *Danoof*
- 1772 Heer Carolus Franciscus Hyacinthus Gistenus de *Visscher*, des barons de Celles
- 1773 Jo^r Josephus Franciscus *van Paffenrode*
- 1774 Le même
- 1775 D'Heer Daniel Joannes Norbertus *Danoof*
- 1776 Jo^r Remigius Constantinus Josephus *van Langendonck*, par suite du décès de Daniel *Danoof*
- 1776 Jo^r Josephus Franciscus *van Paffenrode*
gendonck
- 1777 Jo^r Rem. Const. Josephus *van Langendonck*
- 1778 Hr. en Mr. Julius Josephus *Wambacq*
- 1779 Jo^r Josephus Franciscus *van Paffenrode*
- 1780 Jo^r Car. Jos. *van Langhendonck*, i.u.l.
- 1781 Jo^r Rem. Cons. Jos. *van Langhendonck*
- 1782 Jo^r Josephus Franciscus *van Paffenrode*
- 1783 (Pas de désignation au registre)

- | | | | |
|------|---|------|---|
| 1785 | Jo ^r Josephus Franciscus van Paffenrode | 1784 | Jo ^r Car. Joh. Josephus van Langhendonck jr. |
| 1787 | Jo ^r Car. Joh. Josephus van Langhendonck, avocat au Conseil de Brabant | 1785 | D'Heer Joannes Emmanuel Maria Geeraerts de Pterbroeck |
| 1789 | Jo ^r Florentius Christianus Josephus van Paffenrode de Nederhem | 1788 | Hr. en Mr. Judocus Josephus Wambacq, avocat au Conseil de Brabant (non mentionné au registre) |
| 1791 | Hr. en Mr. Jud. Jos. Wambacq, avocat | 1790 | Jo ^r Remigius Constantinus Josephus van Langhendonck |
| 1793 | Jo ^r Flor. Christ. Jos. van Paffenrode de Nederhem | 1792 | Jo ^r Phil. Ant. Jos. Pollart, avocat et huit de la gilde drapière en fonction |
| 1794 | Jo ^r Car. Jos. van Langhendonck, avocat et échevin en charge | 1794 | Le même, échevin en charge |

De deux documents reproduits par J.F. van Halen¹⁷, il résulte qu'au milieu du XVIII^e siècle le lignage *Steenweeghs*, après avoir procédé aux trois votes pour l'échevinage, votait pour le choix des mambours de la fondation van Hamme et de l'église du Finistère par billets écrits par le greffier du lignage et que, lorsque deux personnes obtenaient un nombre égal de voix, on procédait à un second vote.

Les comptes de la fin du XVIII^e siècle montrent que les mambours touchaient pour l'audition des comptes chacun une livre de Flandre, ce qui se traduisait par six florins d'argent courant pour chacun¹⁸.

Conclusion

En résumé la fondation Jérôme van Hamme, institution à la fois pieuse et charitable, est l'œuvre d'un homme qui, n'ayant pas de postérité, entendit laisser tout son avoir à « sa » chapelle du Finistère pour être affecté aux fins qu'il déterminait. D'autant plus fier d'être du Lignage que la régularité de son admission était quelque peu douteuse, il confia la gestion de sa fondation à son Lignage, et celui-ci s'en acquitta de la manière prévue jusqu'à la fin de l'ancien régime.

H.C. van PARYS

¹⁷ Ms. van Halen, f^o 397.

¹⁸ Arch. C.A.P., Bruxelles, B. 660, 4^o.

LA DERNIERE DES PIPENPOY

En classant des archives, nous avons retrouvé une coupure que nous avait, il y a quelque 20 ans, passé Madame Ph. Serniclaes, habitant alors 16, avenue Broustin à Jette, et dont l'auteur principal était notre ancien administrateur M. Louis Robyns de Schneidauer.

Les renseignements qu'elle nous apporte intéressent évidemment tous nos lignagers : c'est pourquoi nous la reproduisons ci-après sans la modifier.

B.d.t.M.

Dans la série des « Oude Brabantse Geslachten », MM. Jan Lindemans et Maurits Sacré ont fait paraître, en 1927, une intéressante généalogie des Pipenpoy.

Quelque cinq ans plus tard, en janvier 1932, la Bibliothèque Royale de Belgique a pu acquérir, de la famille Roberti, le fonds Houwaert qui, jusqu'à cette date, n'avait pas été mis à la disposition des chercheurs. C'est ainsi que le travail de MM. Lindemans et Sacré n'a pu bénéficier de cette source capitale pour l'étude du patriciat bruxellois en général, et pour l'établissement du passé des Pipenpoy, en particulier.

Il serait dès lors utile de reprendre la généalogie de cette famille-type de Bruxelles, à la lumière des données si précieuses, groupées par le secrétaire de la ville, J.-B. Houwaert.

La généalogie Pipenpoy des « Oude Brabantse Geslachten », permet de constater que parmi les derniers descendants de cette antique race brabantonne figurent, outre le dernier hoir mâle de la famille, Jean-André-Joseph Pipenpoy, seigneur de Bossuyt, Homborch, etc., décédé à Bruxelles le 3 décembre 1779, ses tantes, Reine-Charlotte-Ghislaine Pipenpoy (épouse de Jean-Théodore-Joseph de Cloeps, seigneur d'Hazoy et de Goé), morte à Bruxelles le 2 août 1801, et Jeanne-Ghislaine Pipenpoy (épouse d'Emmanuel-Jean-Gaspard-François van Velde), décédée également à Bruxelles, le 9 janvier 1809, âgée de 84 ans, apparemment ultime porteuse du nom. Si bien qu'il semblait, jusqu'ici, que ce millésime de 1809 mettait le point final à l'histoire d'une famille qui a joué dans les annales de la capitale un rôle de premier plan. Ce fut, par conséquent, une heureuse surprise pour nous de découvrir au Service des Archives de la Ville de Bruxelles, l'acte suivant :

Registre de décès de Bruxelles, A° 1832, n° 4046. — « Du vingtième jour du mois d'octobre l'an Mil Huit Cent Trente-Deux, à dix heures du matin, acte de Décès de Catherine DE PIPENPOY sans profession décédée le dix huit de ce mois à onze heures du matin, âgée de Cent ans : Lieu de Naissance inconnu :/ domiciliée en cette ville, veuve de DE WYSKROP/ : Prénoms inconnus :/

Sur la déclaration de Jacques Houteveld, menuisier âgé de soixante un ans et de Bartholomé Dewaer ouvrier âgé de quarante un ans domiciliés en cette ville et ont déclaré ne savoir écrire ».

Qui était cette dame DE WYSKROP, née DE PIPENPOY, morte centenaire ? Était-elle un neuvième enfant du ménage Pipenpoy-van Papenbroeck, rejeton né en 1732, alors que MM. Lindemans et Sacré mentionnent comme huitième et dernier enfant, Reine Pipenpoy (M^{me} de Cloeps) née en 1731 ?

Nous n'avons pu, jusqu'à présent, entreprendre les investigations susceptibles de donner la clé de cette énigme. Peut-être pourrait-on, en compulsant les registres de baptêmes de Bruxelles, conservés à l'hôtel de ville, établir l'identité de la dernière des Pipenpoy, la centenaire de 1832. Elle était certainement native de Bruxelles, car le Registre de recensement de cette ville de 1829, Section 3, signale, p. 451, comme domiciliée n° 858, Place Saint-Géry : PIPENPOYE CATHARINA, WEDUWE VAN WYSKROP « Geboorteplaats, Brussel ».

Louis ROBYNS de SCHNEIDAUER
(Extrait de *L'Intermédiaire*, pp. 311 et 312)

Reproduction des sept médailles aux armes des Lignages de Bruxelles
 que l'Association des descendants des Lignages de Bruxelles a fait frapper



Ces médailles peuvent être acquises auprès du Secrétaire-Trésorier de notre Association
 au prix de 300 francs l'unité ou 1.800 francs la série complète

ERRATA

Plusieurs coquilles se sont glissées dans la liste des *Echevins du Lignage Steenweeghs d'après Jean-François van Halen* (n° 43, p. 13). Nous reprenons ci-après les lignes défectueuses :

Everardus dictus t'Seraerts : 1437, 38, 44, 52.

.....

Joannes filius q. Waltheri d. van der Noot : 1442, 47, 49, 52, 54, 63.

.....

Joannes Daneels d. van Watermale : 1492, 1501, 1508, 1512.

.....

Anthonius van der Hert : 1548, 50, ...

Philippus Clockman : 1571, 72, 73, 74, 75.

Joannes Clockman, 1576.

.....

Carolus Fourneau dominus de Cruyckenborgh : 1579.

.....

Mr Theodoricus Schotte, I.V.L. : 1594, ...

.....

Mr Theodorus Henricus de Paffenrode, I.V.L. : 1673.

.....

Guillielmus Franciscus de Paffenrode, I.V.L. : 1687, ...

.....

Florentius Christianus de Paffenrode : 1697, ...

.....

Après : David Mortgat, I.V.L. : 1736, ... ajouter :

Jacobus Mortgat, ejus frater, I.V.L., 1741, 42, 43, 45, et obiit a° 1749.

Le lecteur aura rétabli de lui-même les appels de notes manquants.